

Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.M. 21-05-2024

M.B. 01-07-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1^{er}, 19^o ;

Vu la proposition introduite par l'institution universitaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, le niveau de qualification suivant est reconnu à la personne citée ci-dessous :

Niveau B : PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE

ARO Rania.

Article 2. - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1^{er} :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;

- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 21 mai 2024.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

Par délégation,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique,

E. GILLIARD

ANNEXE

PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DAT NIV
B	ARO	Rania	25.06.1977	Docteur en sciences biomédicales et pharmaceutiques	UMONS	6	2	01.12. 2023

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2024.